

# LA PRESSE EN REVUE...

**VENDREDI 5 FEVRIER 2016**

## SOMMAIRE

- 1) Chute libre...
- 2) Ils le cherchent bien
- 3) Retour au XIXe
- 4) Un été pour tout faire
- 5) Une mise en examen de plus pour...
- 6) Toujours aussi bluffeur
- 7) Un futur candidat
- 8) L'incertitude
- 9) Espérons qu'elle vire Pujadas...

Gérard Diez La Presse en Revue

**I) François Hollande dévisse à gauche, sa popularité revient au niveau d'avant les attentats**



Il aura fallu deux mois à François Hollande pour tout perdre. Tout perdre de ce que sa bonne gestion des attentats de l'automne lui avait fait gagner en terme de popularité (huit points de plus en décembre). La vague de février du baromètre YouGov pour Le HuffPost et iTélé débouche sur un deuxième mois de baisse pour le chef de l'Etat qui retombe exactement à son niveau de novembre.

Il n'y a plus que 19% des Français (-3 points) qui ont un avis favorable de l'action du président de la République et 74% (+3) qui ont un avis défavorable. Au printemps aussi, François Hollande avait perdu en trois mois les gains accumulés après les événements de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher. A l'époque, c'est à droite que le chef de l'Etat avait principalement dévissé.

### **Presque aussi pire que l'affaire Leonarda**

Cette fois, la dégringolade vient aussi (et surtout) de son propre camp. Impossible de ne pas la lier directement à l'interminable débat sur la déchéance de nationalité qui fracture jusqu'au Parti socialiste, surtout lorsque que l'on voit que parallèlement, la popularité de Christiane Taubira s'envole après sa démission.

Même si une majorité des députés PS pourraient finalement rallier un texte de compromis pour ne pas renier l'engagement pris à Versailles, les dégâts dans l'opinion de gauche sont considérables. L'épisode rappelle l'affaire Leonarda qui avait fait chuter la cote de popularité de François Hollande de 14 points chez les sympathisants PS-EELV, en novembre 2013. En ce mois de février 2016 le Président perd de 12 points auprès de ce même électorat; ces derniers ne sont plus que 50% à avoir un avis positif sur l'action du locataire de l'Élysée.

Inévitablement, François Hollande emmène Manuel Valls dans sa chute. Celle du chef du gouvernement -en première ligne sur le dossier de la déchéance- est même plus importante dans la mesure où sa popularité retombe à un niveau inférieur à ce qu'elle était en décembre. Le premier ministre avait gagné six points après les attentats mais il en a perdu sept ces deux derniers mois. En février, il ne compte plus que 25% d'opinions favorables sur son action, en baisse de

deux points sur un mois.

### **Une chute globale, y compris dans les dossiers éco**

Pour l'exécutif, le problème est que cette glissade infuse tous les dossiers qu'il a à traiter, y compris ceux qui n'ont rien à voir avec le terrorisme ou la révision de la Constitution.

L'action du gouvernement n'est plus saluée que par 16% des sondés, soit cinq points de moins qu'en janvier. Sa gestion des dossiers économiques est bonne pour seulement 13% des personnes interrogées (-3 points), seulement 13% des Français (-5 points) estiment que "le gouvernement protège les intérêts des personnes comme moi", et 20% (- 4 points) affirment que "le gouvernement est composé de personnes compétentes".

Maigre consolation pour l'exécutif, l'opposition ne profite pas de ce désaveu. Exemple avec cette question: "Le parti Les Républicains a de bonnes intentions, même si je ne suis pas toujours d'accord avec ses positions?" Seulement 31% des personnes interrogées répondent oui, en baisse de deux points en un mois.

Sondage réalisé sur Internet entre les 27 et 28 janvier 2016 (méthode des quotas) sur un échantillon représentatif de 1016 Français de 18 ans et plus. En partenariat avec:



[huffingtonpost.fr](http://huffingtonpost.fr)

[LAPRESSEENREVUE.EU](http://LAPRESSEENREVUE.EU)



## II) Médias Toujours une confiance en berne, selon le baromètre TNS Sofres- la Croix

### C'est un paradoxe qui dure.

C'est un paradoxe qui dure. Le baromètre annuel de la confiance dans les médias, TNS Sofres-la Croix montre que les Français ont toujours plus de doutes sur l'indépendance des journalistes : six sur dix jugent que les journalistes ne résistent pas aux pressions des partis politiques et du pouvoir (64 %, + 6 points) ni aux pressions de l'argent (58 %, + 5 points). Selon ce sondage, ils s'informent toujours en majorité par la télévision (54 %), devant les sites Internet (20 %), la radio (18 %) et la presse papier (7 %). 38 % des moins de 35 ans s'informent principalement sur Internet. La radio reste le média le plus crédible pour 55 % des Français, devant la presse papier et la télévision (51 % et 50 %). À noter la méfiance envers Internet et les réseaux sociaux en termes de crédibilité. Sur le net, ils privilégient les «marques» de presse, site ou applis.

Voir sur le site l'Humanité.fr C. B.

**l'Humanité**.fr

## III) La loi Macron, ou comment revenir au contrat de travail du XIXe



**Ignorant délibérément qu'il ne peut y avoir de**

"liberté", de "consentement" ou de "volontariat" du salarié face à un employeur en position de force, la loi Macron met en œuvre le rêve du Medef, dans lequel le contrat remplace le droit du travail.

L'ex patron du Medef Denis Kessler œuvrait à « défaire méthodiquement le programme du CNR ». Une ambition somme toute modeste, comparée à celle d'Emmanuel Macron. Le ministre de l'Économie semble en effet décidé à renvoyer le contrat de travail à ses modalités du début du XIXe siècle, lui qui n'a pourtant que le mot « modernisation » à la bouche... Son projet de loi "pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques", adopté en commission dans la nuit de dimanche, tente en tout cas de faire un pas en ce sens.

### "Liberté et "consentement" du travailleur

Jusqu'à présent, le contrat de travail se caractérisait par un « lien de subordination juridique permanent », le salarié étant sous l'autorité de l'employeur qui a le pouvoir de donner des ordres, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements. C'est précisément pour compenser ce rapport fondamentalement inégalitaire qu'ont été élaborés le Code du travail puis les conventions collectives. Le Code, qui remonte à 1910, n'a cessé de se renforcer depuis, ses lois sociales obligeant l'employeur à payer non seulement l'acte productif, mais aussi le repos, les congés payés, le logement, le transport, la formation, la protection contre le chômage, les accidents du travail, la maladie et la vieillesse.

Des contraintes dont rêve de se débarrasser le Medef, qui se bat depuis 1999 pour passer d'un contrat du travail synallagmatique (supposant un échange d'obligations réciproques) et collectif à un contrat civil individuel négocié de gré à gré. « Nous préconisons une réforme de la Constitution afin de reconnaître le droit à la négociation, et de permettre aux représentants des employeurs et des salariés de fixer les modalités d'application des principes fondamentaux du droit du travail, du droit syndical et de la sécurité sociale », expliquait l'ancienne présidente du Medef Laurence Parisot aux Échos en 2006.

Dans ces conditions, le salarié aurait toute "liberté" de "consentir" à travailler le dimanche, la nuit ou soixante heures par semaine, sans être bridé par les "rigidités du code du travail", qui représentent selon le député socialiste Jean-Marie

Le Guen « un redoutable tabou national » et « un puissant répulsif de l'emploi ».

### Inégalité du rapport de force

Le texte d'Emmanuel Macron avance discrètement dans cette direction, en proposant de modifier l'article 2064 du code civil qui interdit de recourir à une simple convention à l'amiable pour les différends s'élevant à l'occasion d'un contrat de travail soumis aux dispositions du Code du travail (licenciement, harcèlement...).

Le code civil estime en effet qu'en raison de l'inégalité du rapport de force, un différend entre un employeur et un salarié ne peut se régler par la même procédure qu'un différend entre deux particuliers. C'est donc sur ce point que veut revenir Macron.

Comme l'explique sur son blog Gérard Filoche, membre du bureau national du PS et ancien inspecteur du travail, non seulement le salarié pourrait alors "librement" renoncer aux droits du Code du travail, mais le règlement des litiges issu du nouveau contrat de droit civil ne pourrait plus être confié à la juridiction prud'homale.

En réalité, il ne s'agit pas de la première brèche qu'ouvre le gouvernement dans le droit du travail au nom du supposé "consentement" des employés : l'ANI du 11 janvier 2013 et la loi du 14 juin 2013 permettent par exemple de ne pas respecter le plancher de vingt-quatre heures hebdomadaires pour les temps partiels avec « l'accord » du salarié. Quant au travail dominical promu par Macron, il serait réservé aux « volontaires ».

Reste que cette volonté d'isoler les salariés et de sortir les rapports de travail du périmètre de la loi pour les abandonner à la "liberté contractuelle" rappelle les mesures les plus socialement dévastatrices des débuts du capitalisme.

Dans la foulée de la Révolution française et de la restructuration de la société au profit de la bourgeoisie, la loi Le Chapelier de 1791 avait prétexté de la lutte contre le corporatisme d'ancien régime et de la défense de la "liberté du travail" pour interdire les groupements professionnels et les coalitions ouvrières. Or, comme le dira Karl Marx : « Le travailleur libre, qui se rend sur le marché libre pour y vendre sa peau, doit s'attendre à être tanné. »

## IV) Super Sarkozy veut réformer la France en un été !

Louis Hausalter

**Fiscalité, marché du travail, retraites, rétablissement des comptes public... lui Président, il fera bouger les choses sur tous ces dossiers brûlants dès l'été 2017. Comment ça, vous avez du mal à le croire ?**



S'il est élu en 2017, Nicolas Sarkozy veut aller vite, très vite. Trop vite ?  
WITT/SIPA

Il n'a pas réussi à tout réformer en cinq ans, loin de là. Qu'à cela ne tienne, il promet de le faire en un été ! Dans une interview fleuve accordée jeudi 4 février au quotidien **Les Echos**, Nicolas Sarkozy déroule le programme économique qu'il mettrait en œuvre s'il revenait à l'Elysée (oui, parce qu'il n'est officiellement pas candidat pour l'instant, mais **il a tout de même un programme**). **Et la nouvelle recette de choc sarkozyste tient en un mot, répété plusieurs fois dans l'entretien : "rapidement"**. Comme pour se faire pardonner ses échecs passés, le patron de LR (Les Républicains) veut aller vite, très vite.

"J'ai la conviction qu'avec des réformes de fond engagées très rapidement en 2017, la France peut non seulement renouer avec la croissance et l'emploi, mais retrouver en Europe un leadership économique qu'elle a perdu", martèle Nicolas Sarkozy. Avant de passer en revue la liste de ces réformes qui verraient le jour en un tour de main. **"Je propose donc une baisse de 10% de l'impôt sur le revenu" qui serait "votée à l'été", explique-t-il d'abord.** Idem pour la "baisse des charges sur le travail et la suppression de l'ISF" qu'il préconise : **"là aussi, ces mesures seraient votées dès l'été"**, affirme-t-il.



Mais c'est encore trop peu pour Sarkozy, qui veut aussi s'attaquer à rien de moins que le marché du travail - vous savez, ce dossier avec lequel François Hollande et son gouvernement **s'escriment depuis trois ans**. Et même rayer d'un trait de plume les 35 heures ! **"Là encore, dès l'été 2017, nous voterons une réforme du marché du travail permettant de sortir des 35 heures** par la négociation d'entreprise, de réformer le contrat de travail pour mettre fin à l'insécurité juridique qui pèse aujourd'hui sur les entreprises et améliorer les conditions du dialogue social sur le terrain", égrène l'ancien chef de l'Etat.

Avec une barque aussi chargée, vous vous dites sûrement que Nicolas Sarkozy ne peut pas envisager de s'attaquer dans le même temps à un autre dossier miné. Comme les retraites, par exemple. Mauvaise langue ! **"Dès l'été 2017, il y aura un projet de loi retraite pour repousser l'âge légal à 63 ans dès 2020 et 64 ans dès 2025"**, poursuit sans ciller Nicolas Sarkozy. Qui compte au passage "aligner les règles de calcul des retraites des nouveaux fonctionnaires sur celles des salariés du secteur privé, donc sur les 25 dernières années, mais en y incluant les primes". Les différences de calcul des cotisations entre retraites ordinaires et régimes spéciaux, qui font si régulièrement polémique, ce sera donc réglé en un été. Il suffisait d'y penser !

Enfin, pour réduire les dépenses publiques, Nicolas Sarkozy ressort une recette connue : "rétablir la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Il faudra par ailleurs l'imposer aux collectivités territoriales par une réforme de la Constitution." Cette fois, le patron de LR ne se risque toutefois pas à promettre que cette révision constitutionnelle sera bouclée à l'été 2017. Peut-être **les difficultés actuelles de son successeur en la matière** l'incitent-elles à la prudence...

La démarche de Nicolas Sarkozy rappelle celle de l'un des ses rivaux pour la primaire qui désignera le candidat de la droite à la présidentielle. **Depuis l'été dernier, François Fillon martèle qu'il se donne "cent jours" après la victoire pour mettre en œuvre ses "réformes de fond"**. Dans son livre Faire, l'ancien Premier ministre détaille d'ailleurs minutieusement son calendrier de réformes de l'été 2017.

Nicolas Sarkozy, lui, ne reprend pas mot pour mot ce timing très napoléonien, mais l'idée est la même. **"Il faut passer d'une démarche politique consistant à prendre un grand nombre d'engagements à la mise en avant d'un petit nombre de réformes prioritaires"**, confie à Marianne l'un de ses proches conseillers. Lui président, les impôts, le marché du travail, les retraites, les finances publiques seront donc réformés en quelques semaines seulement. La bonne nouvelle, c'est que Nicolas Sarkozy s'apprête visiblement à passer ce fameux été 2017 ailleurs que sur le yacht de Vincent Bolloré.



## **V) Affaire des sondages de l'Élysée : nouvelle mise en examen**

Magazine Marianne

**Nouvelle mise en examen dans l'affaire des sondages de l'Élysée qui ont arrosé (entre autres) la société de Patrick Buisson, au détriment des procédures habituelles de mise en concurrence. Emmanuelle Mignon, ex-directrice du cabinet de Nicolas Sarkozy, devra répondre devant les juges de favoritisme.**



Nicolas Sarkozy en 2016, toujours à la tête du parti devenu Les

Shooté aux sondages, Nicolas Sarkozy n'a pas regardé à la dépense (ni au code des marchés publics) au cours de son mandat présidentiel. Un

autre de ses anciens collaborateurs en fait aujourd'hui les frais : son ex-directrice de cabinet (mai 2007 – juillet 2008), Emmanuelle Mignon.

Mise en examen pour favoritisme le 2 février, l'intéressée devra répondre à une question toute simple, presque bête. Pourquoi sa signature a-t-elle été retrouvée sur l'étrange "convention" signée en 2007 avec le cabinet Publifact de Patrick Buisson, en charge de piloter les enquêtes d'opinion nerveusement commandées par l'Élysée ? Et ce en dehors de tout appel d'offres voire même sans "préserver" les "intérêts" de la "Présidence".

A l'époque, comme le racontait **longuement Marianne**, 1,5 million d'euros étaient sortis tout droit des caisses de l'État pour aller dans les poches de Patrick Buisson, par ailleurs conseiller spécial de Nicolas Sarkozy, pour des études d'opinion parues, de surcroît, au même moment **dans la presse !**

Mais ce n'est pas tout. Le schéma se répète, plus tard, avec un autre conseiller de Nicolas Sarkozy, **Pierre Giacometti**. Sa société de conseil a facturé à l'Élysée pour plus de deux millions d'euros de services. Contrats signés une fois encore par... Emmanuelle Mignon.

Placée en garde à vue en juin dernier, Emmanuelle Mignon a expliqué avoir bien consulté un haut fonctionnaire avant d'apposer sa signature sur la convention Publifact, mais celui-ci, a-t-elle expliqué, n'aurait rien eu à redire quant à la légalité du contrat.

Surtout, Emmanuelle Mignon a confié ne pas avoir personnellement négocié ladite convention. Un certain Claude Guéant, ancien secrétaire général de l'Élysée, lui aurait directement remis les documents déjà signés par Patrick Buisson.

Sauf que Claude Guéant, à l'issue de sa propre garde à vue, également en juin dernier, a tout simplement nié sur BFMTV cette version. "Non seulement il n'a pas participé à la commande de ces sondages" mais il n'a pas "vu tous les sondages". Version contredite à son tour par les éléments de l'enquête rendus publics cet été par **le Monde**. Selon le quotidien du soir, Claude Guéant savait.

Il ne serait pas le seul. Dans la listes des mis en examen on trouve : Julien Vaulpré, un autre conseiller "opinion" de Nicolas Sarkozy, inculpé pour favoritisme la semaine dernière. Patrick

Buisson devra, lui, répondre de recel de favoritisme, détournement de fonds publics par un particulier et abus de biens sociaux. Il avait été mis en examen en juillet 2015. Pierre Giacometti, mis en examen en septembre, s'en tient au recel de favoritisme.

Nicolas Sarkozy quant à lui **sait bien s'entourer...**



## **VI) L'intox de Sarkozy sur les "quotas de jeunes de banlieue" à Sciences Po, qu'il aurait "imposés"**



Etienne Baldit  
etienne.baldit@europe1.fr

**EH BIEN C'EST FAUX** - Sachez-le : en tant que président de la République, Nicolas Sarkozy a "imposé" des "quotas dans les grandes écoles, notamment à Sciences po, de jeunes venant de lycées de banlieue".

C'est en tous cas ce qu'il a affirmé avec détermination sur le plateau de **Des Paroles et Des Actes**, jeudi 4 février sur France 2. **Sauf que non.** L'ancien directeur de l'IEP de Paris, Richard Descoings, avait lancé ce dispositif dès 2001. À l'époque, Nicolas Sarkozy était maire de Neuilly et député des Hauts-de-Seine.

Interrogé sur les discriminations à l'embauche et scolaires, notamment en raison de la couleur de peau ou de l'origine ethnique des individus, le président de Les Républicains a affirmé :



« *C'est pour cela que, président de la République, j'ai imposé les quotas dans les grandes écoles, notamment à Sciences po, de jeunes venant de lycées de banlieue pour leur donner leur chance.* »

Et alors que David Pujadas lui rappelait que "**Sciences Po l'a fait en 2001**", Nicolas Sarkozy a rétorqué :

**Non non**, c'est une discussion que nous avons eue avec feu Richard Descoings qui est un homme tout à fait remarquable, paix à sa mémoire, et **avec lui nous avons construit un système où des places étaient réservées pour des jeunes venant de lycées de banlieue** pour qui la rue Saint-Guillaume, c'était beaucoup plus loin que la Patagonie extérieure !

Il est donc sûr de son fait. Ce qui ne l'empêche pas de proférer une contre-vérité. Le "dispositif des Conventions éducation prioritaire (CEP)", par lequel des lycéens issus de ZEP peuvent intégrer l'école sans passer par le concours, a bel et bien été lancé dès 2001, comme l'ont fait remarquer de nombreux journalistes :

Une brochure de Sciences po datant de 2013 spécifie ainsi :

« *Pour diversifier son corps étudiant, Sciences Po lançait en 2001 le dispositif des Conventions éducation prioritaire (CEP), une voie d'accès sélective destinée aux lycéens méritants de l'éducation prioritaire. En douze ans, cette procédure a concerné 7400 élèves.* »

lelab.europe |

## VII) Comment Arnaud Montebourg prépare sa candidature pour 2017

Par Lénaïg Bredoux

L'ancien ministre de l'économie, discret depuis un an et demi, consulte et réunit régulièrement une petite équipe, en plein débat sur l'organisation d'une primaire à gauche. Mais il n'a pas encore acté sa participation à la présidentielle de 2017.

Il n'en a jamais fait mystère. Arnaud Montebourg envisage d'être candidat à la présidentielle. Discret depuis son départ du gouvernement, l'ancien ministre de l'économie sonde, discute et observe. En plein débat sur l'organisation d'une primaire à gauche, il se prépare pour 2017.

Rien n'est encore acté. Ni le scénario, ni le calendrier, ni même la certitude qu'il ira. Trop tôt, trop flou. Ses proches sont réticents à répondre à la presse. Certains démentent même travailler à sa candidature. D'autres, d'ordinaire libres de leur parole, requièrent tout à coup l'anonymat – le fameux "off" – ou se mettent à démentir un rendez-vous dont ils avaient parlé il y a quelques mois.

Contacté par les initiateurs de l'appel publié dans Libération pour une primaire à gauche, Arnaud Montebourg n'a pas souhaité le soutenir. Mais selon l'écologiste Yannick Jadot, qui a appelé l'ancien ministre, « *il voit l'initiative d'un bon œil. Est-ce qu'il s'y projette ou non, je n'en sais rien. Il est en réserve* ».

Sur le papier, Montebourg, parti du gouvernement Valls en août 2014 avec Benoît Hamon et Aurélie Filippetti, est un fervent défenseur des primaires. Il a été l'un des initiateurs de la compétition organisée en 2011 pour départager le candidat socialiste à la présidentielle : avec 17 % des voix, il avait terminé troisième du premier tour, derrière François Hollande et Martine Aubry, loin devant Manuel Valls. Mais cette fois, il hésite encore à se lancer. Il craint qu'un tel scrutin, dans le contexte actuel, ne fasse que servir les partisans de François Hollande ou de Manuel Valls, ou ne se cantonne qu'à départager les candidats de l'autre gauche.



Arnaud Montebourg en campagne pour la primaire de 2011 © Reuters

« *On va encore rester très sage. On va attendre que tout cela se stabilise* », explique Valentin Przulski, ancien du cabinet Montebourg à Bercy, toujours très proche de l'ex-ministre. Mais, en toute discrétion pour l'instant, l'organisation s'accélère. Une équipe se réunit régulièrement ; des groupes de travail se mettent en place et Montebourg lui-même active son carnet d'adresses. « *Il travaille en galaxies* », dit un de ses proches.

On retrouve, avec des degrés divers d'implication, une partie de ses conseillers de la primaire de 2011 et de son cabinet ministériel à Bercy ; son ancien directeur de campagne, passé ensuite par l'Élysée avant son limogeage, Aquilino Morelle ; certains membres de la Plateforme, un think tank collaboratif ; des personnalités qui gravitent régulièrement autour de lui comme Hakim El Karoui ; des nouveaux venus comme le politologue Thomas Guénolé ou le chercheur et écrivain Frédéric Martel.

« *J'ai rencontré en effet Arnaud Montebourg à quelques reprises, chaque fois avec un ou deux autres chercheurs, en petit groupe, explique Frédéric Martel. Aurélie Filippetti voit aussi des intellos, des écrivains, des chercheurs. À ces occasions, j'ai trouvé Montebourg assez bluffant : il lit tout le monde, s'intéresse à tous les sujets de manière approfondie et j'ai participé à quelques échanges sur divers sujets de fond passionnants.* » Tout en précisant qu'il a « *l'impression qu'il ne s'organise pas politiquement* ».

Dans l'entourage de Montebourg, il y a aussi quelques chefs d'entreprise et des cadres du PS, comme les députés Patrice Prat et Aurélie Filippetti, par ailleurs compagne de l'ex-ministre. Le conseiller régional d'Île-de-France François Kalfon, ex-animateur de la « *Gauche populaire* » avant de rejoindre les « *frondeurs* » socialistes, fait désormais partie de l'aventure. Des discussions ont eu lieu avec le communicant Claude Posternak, qui vient de lancer La Transition pour trouver un candidat de la société civile en 2017.

L'ancien ministre du redressement productif de François Hollande a multiplié les échanges au cours de l'année écoulée. Il a rencontré des députés plus ou moins perdus de vue avec les années, des dirigeants du PS et du Front de gauche comme, cet été, Jean-Luc Mélenchon et Pierre Laurent. « *Quand je l'ai vu, nous avons eu un échange très intéressant sur le fond. Il est très à l'écoute des nombreux interlocuteurs politiques*

*qu'il rencontre* », salue de son côté Guillaume Balas, proche de Benoît Hamon. Il voit aussi beaucoup de représentants de la « *société civile* », lui qui reste convaincu que les appareils partisans sont largement discrédités dans l'opinion, notamment dans l'électorat populaire.

Sur le fond, les amis de Montebourg imaginent une candidature critique de la politique de François Hollande, mais moins isolée que la ligne incarnée aujourd'hui par Jean-Luc Mélenchon, qui campe en seul opposant de gauche du président de la République.

Les propositions du possible candidat devront, disent-ils, puiser dans le socle des valeurs de la gauche socialiste tout en intégrant des idées ou des positionnements qui lui sont parfois étrangers. Sur l'économie : le redressement productif contre la finance, tout en disant qu'« *il faut aussi décorseter le pays* », explique un de ses partisans, le député Patrice Prat, avec des accents qui rappellent que la loi Macron a d'abord été inspirée par Montebourg. Ou encore sur l'Europe (Montebourg est tout sauf un euro-béat), la nation et le patriotisme (dont le made in France, marque de fabrique médiatique de Montebourg, n'est qu'une facette).

« *Dans les études d'opinion, Arnaud Montebourg apparaît comme un homme opposé à la ligne sociale-libérale du gouvernement, qui fonctionne à la gauche de la gauche, mais qui est aussi capable de capter des électorats différents, des gaullistes et des électeurs éloignés de la politique, explique François Kalfon, qui se présente comme un « ami » de l'ancien ministre. Il a cette capacité à aller au peuple sur une orientation fidèle à la gauche, tout en étant capable de résorber la coupure avec les classes populaires.* »

« *Il n'y a pas 50 candidats crédibles pour porter une alternative crédible et apporter le renouvellement des pratiques et des idées. Il faut surprendre sur les dix questions qui intéressent les Français et qui n'ont jamais été réglées par la droite ou par la gauche, veut aussi croire le député Patrice Prat. Pour cela, je pense qu'Arnaud Montebourg serait le meilleur candidat.* »





Arnaud Montebourg le 7 mai 2014, lors d'une manifestation à l'Élysée ©

Par certains aspects, ce qu'ils dessinent emprunte à la fois à Jean-Luc Mélenchon et à Jean-Pierre Chevènement. « *Arnaud Montebourg aurait toute sa place avec nous* », lance d'ailleurs Éric Coquerel, le coprésident du Parti de gauche (PG), quand on l'interroge sur de possibles convergences sur l'Europe, la critique des élites, l'appel au peuple ou le rapport à la nation. Montebourg a finalement refusé de participer au lancement du mouvement européen autour de Yanis Varoufakis, à Berlin le 9 février, alors que l'économiste grec était à Frangy-en-Bresse, le rendez-vous annuel de l'ex-ministre de Manuel Valls l'été dernier. Mais il n'était pas non plus du "plan B" de Mélenchon fin janvier.

Tout cela ne fait pas encore un projet présidentiel, mais dessine un espace politique. Sauf qu'il doit ensuite s'insérer dans un calendrier étroit et un paysage partisan très complexe. À la gauche de François Hollande, ils sont nombreux à se tâter de participer à une primaire de la gauche (lire notre article) – Cécile Duflot, Benoît Hamon, Nicolas Hulot, Pierre Laurent y réfléchissent. Jean-Luc Mélenchon se prépare à être candidat dans son coin.

En l'état, les proches d'Arnaud Montebourg (qui n'a pas répondu à nos questions) se divisent sur la stratégie à adopter : faut-il complètement enjamber le PS ? Participer à la primaire ? Oui, peut-être, mais pas à une primaire de l'autre gauche, trop restrictive, plaident-ils. « Une réunion des gauches à la gauche de Hollande ne suffit pas pour gagner une présidentielle », dit l'un d'eux. « L'alliage politique n'est pas simple à trouver, dit Kalfon. Il faut trouver le point de passage. Avec un problème de temporalité entre le temps de la décantation politique et le calendrier objectif, court, avant la présidentielle. »

Surtout, pour asseoir une candidature, il faut des soutiens, et une dynamique politique. Celle de

Montebourg, aujourd'hui reconverti dans le privé (il est vice-président d'Habitat et est actionnaire de NewWind, start-up de l'éolien), apparaît comme crédible auprès des responsables politiques que nous avons interrogés : « Personne n'est illégitime, et surtout pas lui. Mais on n'en est pas encore là », juge par exemple le député Christian Paul, chef de file de la motion minoritaire du PS.

Mais ils sont aussi nombreux à douter de sa constance (Montebourg faisait partie de ceux qui ont manœuvré pour permettre l'arrivée de Valls à Matignon) et de sa capacité à construire un rassemblement dans la durée, tant ses tentatives de structuration ont systématiquement échoué au cours de sa carrière politique.

Ses positions sur l'écologie – d'abord saluées par les militants écolos durant la primaire, puis vilipendées à Bercy quand il s'est mis à défendre les gaz de schiste notamment – ont perturbé bien au-delà des rangs d'Europe Écologie-Les Verts. « J'imagine qu'il se voit comme un candidat possible. Mais un candidat pro-gaz de schiste, c'est très compliqué. Et c'est un sujet central », dit par exemple un élu socialiste sous couvert d'anonymat. « Si Arnaud Montebourg était candidat, la question de l'écologie serait un problème. J'attends de voir ce qu'il propose s'il est de retour. Peut-être aurait-il avancé sur ces sujets-là ? », s'interroge Clémentine Autain, au Front de gauche. En attendant, Montebourg observe et travaille. Comme les autres, il devra se décider au plus tard avant l'été.

mediapart.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

## VIII) L'incertitude subsiste sur la déchéance de nationalité



Paris (Reuters) - L'incertitude subsiste sur la capacité du gouvernement à rallier la majorité nécessaire pour inscrire dans la Constitution la déchéance de nationalité pour les condamnés pour terrorisme, à la veille de l'examen de cette mesure à l'Assemblée.

Après avoir longtemps résisté à l'idée d'une "déchéance pour tous", le gouvernement a cédé mercredi au Parti socialiste et supprimé toute distinction entre binationaux et nationaux du projet de loi précisant les modalités de cette mesure décidée par François Hollande après les attentats du 13 novembre.

"Le texte d'application ne fera plus mention de l'apatridie et renverra aux accords internationaux signés par la France, dont la convention internationale de 1961" sur les apatrides, signée par Paris mais jamais ratifiée, ce que le gouvernement s'engage à faire, explique le député PS Alexis Bachelay.

Un amendement gouvernemental avait déjà retiré la référence à la binationalité du texte de révision constitutionnelle étendant la déchéance de nationalité aux auteurs d'actes de terrorisme, qui sera débattu au Parlement à partir de vendredi.

Ce projet n'en reste pas moins contesté à gauche comme à droite, alors que le chef de l'Etat a besoin d'une majorité des trois cinquièmes au Parlement réuni en congrès pour le ratifier.

"Franchement il est temps de voter", a dit le ministre des Affaires sociales Marisol Touraine à iTELE. "Trop de temps a été consacré à ce débat alors que les Français attendent aussi que nous discussions de ce qui est leur vie quotidienne, le chômage, la sécurité sociale, la santé."

Elle est convenue que la rédaction initiale, qui réservait implicitement la déchéance de nationalité aux binationaux, "ait pu choquer" mais estime que la nouvelle version y remédie.

Ces volte-face, qualifiées de "bidouillage" par un haut responsable du PS, risquent cependant d'être utilisées par une partie de la droite pour ne pas voter une disposition pourtant demandée par l'ex-président Nicolas Sarkozy.

### "JUSQU'AU BOUT"

"Si la parole présidentielle (...) est respectée, sans ajout, sans retrait, nous voterons très majoritairement cette réforme", a déclaré le député Eric Ciotti (Les Républicains). Or, "le texte change quasiment toutes les heures."

"On a l'impression d'être face à une manoeuvre (...) du président de la République, qui essaie une synthèse médiocre entre les différents courants du Parti socialiste", a-t-il ajouté jeudi, au micro de Radio Classique.

Le président du groupe LR au Sénat, dont dépend l'adoption ou le rejet de cette mesure symbolique, a également exprimé son exaspération sur la chaîne parlementaire.

"Cela ne m'amuse plus du tout", a déclaré Bruno Retailleau. "J'en ai marre qu'on prenne en otage la Constitution française pour régler les problèmes internes au Parti socialiste."

Pour l'ancien ministre LR Patrick Devedjian, opposé à cette réforme, le vote de la droite est loin d'être acquis.

"Tous les parlementaires ont commencé à comprendre, on se moque de nous", a-t-il dit à LCI. "On est à 50/50."

La droite "a toujours dit qu'elle ne voulait pas créer d'apatrides", a-t-il rappelé. Or c'est précisément le risque que prend le gouvernement avec le nouveau texte.

Le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, et son nouveau collègue de la Justice, Jean-Jacques Urvoas, assurent pour leur part que François Hollande "ira jusqu'au bout".



"J'appelle au rassemblement autour de la nécessité face au risque terroriste de conforter les valeurs de la République", a déclaré le premier sur Europe 1.

Selon un décompte fait par Reuters, sur 577 députés, 19 élus du Front de gauche et assimilés, une dizaine d'écologistes, quelques radicaux de gauche, une trentaine de "frondeurs" du PS et une cinquantaine d'élus LR voteraient contre.

Au Sénat, le Front de gauche, la quasi totalité des écologistes, une partie des radicaux de gauche, quelques "frondeurs" PS et la moitié du groupe LR feraient de même.

Or, contrairement à ce qui se passe pour les projets de loi, pour lesquels l'Assemblée a le dernier mot, une réforme constitutionnelle doit être votée dans les mêmes termes par les deux chambres avant d'être envoyée au Congrès.

(Emmanuel Jarry et Emile Picy, avec Elizabeth Pineau)



## IX) France Télévisions. La nomination de Delphine Ernotte validée



Le conseil d'État vient de rejeter les recours contre la nomination par le CSA de Delphine Ernotte à la tête de France Télévisions. | REUTERS

Ouest-France avec agences

**Le conseil d'État vient de rejeter les recours contre la nomination par le CSA de Delphine Ernotte à la tête de France Télévisions. D'autres procédures sont en cours.**

Le conseil d'État vient de rejeter les recours contre la nomination par le CSA de Delphine Ernotte à la tête de France Télévisions. D'autres procédures sont en cours.

Le Conseil d'État a suivi les recommandations faites le 15 janvier par le rapporteur public et a validé, ce mercredi, la nomination de Delphine Ernotte à la tête de France Télévisions. La plus haute juridiction administrative a rejeté en bloc les accusations des syndicats CFE-CGC-Audiovisuel et la CFDT-Médias qui lui avait demandé, en juin, d'annuler « **pour excès de pouvoir** » cette nomination.

Le manque d'expérience dans l'audiovisuel de Delphine Ernotte, ancienne directrice exécutive d'Orange France, avait été critiqué par ses détracteurs, qui accusaient le CSA d'avoir cédé à François Hollande.



Delphine Ergote @DelphineErnotte  
Fière d'être Présidente @Francetele à votre écoute pour avancer ensemble;09:19 - 25 Août 2015

### Une sélection « définie de façon régulière »

Le Conseil a, lui, jugé que la procédure de sélection « **avait été définie de façon régulière** » et que « **les atteintes alléguées à l'impartialité de la procédure n'étaient pas démontrées** ». Le Conseil d'Etat s'est aussi prononcé sur le caractère secret de la procédure, jugeant que rien « **ne faisait obligation au CSA de rendre publics les noms des personnes ayant fait acte de candidature, ou ceux des candidats qu'il avait sélectionnés pour une audition** ».

Selon le Conseil, le CSA n'a pas commis d'erreur non plus « **en estimant que Mme Ernotte Cunci satisfaisait au double critère de compétence et d'expérience fixé par la loi pour présider France Télévisions** ».

### Des doutes sur l'impartialité du CSA

Le président du CSA Olivier Schrameck s'est félicité de la décision du Conseil d'Etat, même si une autre procédure est en cours où les syndicats se sont constitués partie civile.

Ils accusent Olivier Schrameck d'avoir fait pression sur d'autres membres de l'instance pour écarter certaines candidatures au profit de celle de

Delphine Ernotte, et mettent en doute  
l'impartialité de certains membres du collège.

[ouest-france.fr](http://ouest-france.fr) - France Télévisions

**A Suivre...**  
**La Presse en Revue**